

Sujet : [INTERNET] ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la demande d'autorisation environnementale de créer une unité de méthanisation à Bourgogne Fresne

De : "> Nicolas Habare (par Internet)" <nicolas_habare@yahoo.fr>

Date : 21/06/2018 14:15

Pour : "ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr" <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

veuillez trouver ci joint la liste de mes remarques réalisées lors de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale de créer une unité de méthanisation à Bourgogne Fresne par la société METHABAZ :

1. je demande une extension de l'enquête publique, la société METHABAZ ainsi que le maire n'ont pas averti la population outre le minimum légale. Au vue des impacts relatés dans le document, la population doit être mieux informée.
2. de nombreuses unités de méthanisation affichent des rendements très inférieurs aux prévisions. En cas de liquidation judiciaire, il n'appartient pas à la communauté de prendre en charge le coût du démantèlement. Je demande à ce que le coût du démantèlement du site soit expertisé par une entreprise tiers et que la somme soit mise sous séquestre. M Guerlet vendeur du bien n'est pas solvable pour une telle remise en état. Pour les éoliennes, ces garanties financières sont imposées.
3. En aucun cas, il n'est publié un bilan énergétique de l'exploitation de cette usine. De l'acheminement des intrants à l'épandage, je demande une balance énergétique net pour juger de l'efficacité des subventions versées pour une telle installation
4. nous demandons la tenue d'une nouvelle séance du conseil municipal. En effet le document présenté (ci joint) ne relate en aucun cas ceux mentionnés dans la présente étude. Le document présenté est de nature trompeuse.
5. Avec un pic de fréquentation jusqu'à 1 camion tous les 3 minutes, la route entre la future déviation et le site n'est pas adapté à une telle circulation. En ajoutant les camions chargés de betteraves, cela sera très difficile de circuler. De plus cette route peut être frappée de barrière de dégel. Le site serait alors inaccessible.
6. Le calendrier d'épandage est optimiste. En effet le calcul ne peut se faire sur la seule base des périodes autorisées mais il doit se faire en prenant en compte la disponibilité des champs : du 15 février au 15 mars puis 6 semaines en septembre
7. a ce jour il est impossible de connaître les personnes physiques détenant directement ou indirectement la SAS METHABAZ. Il est donc impossible de vérifier que son capital est réellement détenu par 51% d'agriculteurs. Je demande la publication du registre de détention des actions, de la liste exhaustive des éventuelles bon à souscription d'actions émis ou votés. Enfin je demande à ce que la SAS soit transformée en SARL afin de permettre la publicité de vente de parts.
8. le président de la SAS METHABAZ a déclaré dans un article de l'UNION du 14 Juin 2018 que les exploitants s'étaient autoformés à la méthanisation. Je demande qu'au minimum ⅔ des exploitants agricoles obtiennent une formation diplômante qui caractérise leur capacité à

exploiter un tel site de manière professionnelle à 500m des habitations. Je me rappelle très bien de la déflagration engendrée par l'explosion de l'immeuble de witry les reims. Je me situais à plus d'un kilomètre avec plusieurs immeubles entre.

9. il est prévu un brûlage de plus de 300 000m³ d'hydrogène sulfuré produisant des rejets de dioxyde d'hydrogène et donc des pluies acides qui toucheront les champs et les maisons d'habitation. Je demande l'interdiction du brûlage de gaz non épuré
10. face à la proximité des habitations et du tonnages de déchets stockés, je demande que l'intégralité des déchets soit traité dans des bâtiments fermés et que le vidage des remorques soit réalisé en vase clos pour éviter toutes nuisances.
11. j'ai acheté notre maison l'an dernier en m'endettant sur 25 ans. Je souhaite qu'une étude d'impacts financiers soient réalisées sur la baisse de valeurs de notre seul patrimoine afin d'estimer le préjudice subi.
12. l'exploitant déclare un champ étendu de matières pouvant être admises dans le digestat dont du fumier et des restes animaux. Cette largesse permettra de traiter de l'équarrissage. Ces matières d'origine animale sont des minerais qui produisent un maximum de nuisances : odeurs, mouches, rats,... Par la proximité des habitations, nous demandons que seuls les ressources végétales soient admises. De plus l'élevage est à quasiment disparu dans notre canton. C'est un non sens d'en importer.
13. Il n'est pas prévu de contrôle des odeurs comme cela existe. Nous demandons que le site soit installé de capteurs qui réduisent l'activité des digesteurs et donc des rejets en cas d'odeurs frappant les maisons du lotissement. Le dégagement d'odeur doit être contrôlé par une entreprise tiers
14. les poids lourds et autres engins de chargements sont équipés d'alarme de recul haute fréquence. Avec 1 poid lourd tous les 3 minutes, le bruit sera continue. Je demande que le site soit aménagé de telle manière que les véhicules n'est pas de marche arrière à réaliser
15. le projet étant agricole, je m'étonne que les résidus de digestat soient revendues. Je demande à ce que les résidus ne puissent faire l'objet d'une transaction commerciale mais que chaque associé s'engage à reprendre sa quote part.
16. le site de production se situe à moins de 300m d'une rivière souterraine alimentant en eau potable de nombreux villages. Je souhaite qu'un plan de prévention stricte des débordements accidentels soit mis en place pour éviter toute pollution des nappes phréatiques
17. dans le document présenté aux élus, l'exploitant précise qu'il prévoit l'agrandissement du site grâce à une réserve foncière. Nous demandons que l'installation soit classée IED dès à présent.
18. L'exploitant prévoit 364 000t de déchets par an. Dans l'étude, il promette que le site sera fermé samedi et dimanche puisqu'il déclare que les réceptions se feront en semaine. Les réceptions se feront donc sur environ 252 jours (hors samedi, dimanche et jours fériés) : 36400t sur 252 nous donne donc 144t/jour soit un tonnage supérieur à 100t/jrs autorisé par la norme IPCE. A ce titre je demande le classement de cette installation en IED
19. l'étude de dispersion a été réalisée à Prunay qui ne correspond pas l'emplacement de site de

part son altitude, la présence de rivière et de bois. Je demande à ce que l'étude de dispersion soit réalisé In Situ sur une période représentative des changements de saison.

20. L'apport (15% du plan de financement) des porteurs de projet est trop faible (2000k€ pour 32 exploitants). La norme bancaire en création d'activité est de 30% du plan de financement. Outre la sécurisation financière, un apport de 30% permet de s'assurer de l'investissement personnel à la réussite d'une entreprise (respect de la réglementation, entretien, prévention des risques,...). Je demande que l'apport financier soit donc porter à 4 millions d'euros et entièrement apporter en capital.
21. J'ai observé que les transporteurs ne respectent pas l'obligation de bâchage ou de nettoyage. Je demande donc à ce que le site soit équipée de barrière afin d'interdire la sortie de PL n'étant pas passé au nettoyage et de contrôler que les remorques entrantes soient convenablement bâchées.
22. selon mes calculs, le pic de circulation pourra culminer à 1 véhicule toutes les 3 minutes. Comment l'exploitant prévoit suffisamment d'aire d'attente pour éviter une file de poids lourds à l'arrêt sur la route départementale ? Je demande que le site soit équipé d'un parking poids lourds suffisants pour permettre une zone tampon entre les pesées ainsi qu'un parking de repos si un chauffeur ne peut pas repartir à cause de ses obligations de pause. Dans le village, il n'y a aucune installation permettant ce parking.
23. L'exploitant prévoit un système de lavage des camions. Il ne justifie en rien que ce système puisse être en capacité de traiter le flot de véhiculuse en période de pointe ni en cas de gel intense. Je demande à ce que l'exploitant démontre sa capacité à réaliser ces opérations.
24. Il n'est pas prévu de présence humaine sur le site la nuit, le week end et les jours fériés. Etant donné la recrudescence des vols, les dysfonctionnements internet et la dangerosité du site, je demande que ce site soit sous gardiennage en l'absence de l'exploitant. L'exploitant doit s'engager à une rapidité d'intervention et un contrôle du respect de présence de personnels de garde
25. L'exploitant ne prévoit pas de protection contre la foudre hors depuis 15 mois j'ai pu observé plusieurs éclairs tombés à quelques mètres de notre maison. Au vu du risque d'explosion, je demande que le site soit entièrement équipé des meilleurs protections contre la foudre. L'usine sera un point culminant, elle sera donc d'autant plus exposée.
26. La chaudière pose question. En brûlant du gaz impur, les émissions polluantes sont équivalentes au rejet de 250 voitures diesel qui fonctionnerait en continue pour Nox sans compter l'hydrogène sulfuré qui générera des pluies acides. Enfin la chaudière rejettera des formaldéhydes : molécule cancérigène avéré de groupe 1. Face au risque sanitaire, je demande à ce que la chaudière ne puisse consommer qu'un biogaz pur. Une économie de ne prévaloir sur la santé des riverains
27. Lors de l'inventaire de la faune, je suis étonné de l'absence de mention des chauves souris et des chouettes effraies qui sont deux espèces protégées. L'exploitant doit prouver que son site est cohérent avec la présence de ces 2 espèces
28. Il n'y a pas de mise en place de plan de prévention des risques technologiques dans les

communes. Je demande que toutes les communes le mettent en place afin d'organiser l'évacuation en cas de sinistre sur l'usine

29. Avec le nombre de véhicules générés par le site, nous demandons l'installation d'un feu tricolore à la sortie de celui ci avec création d'un équipement sur la route départementale pour ralentir les poids lourds en amont du feu tricolore. Un rond point pourrait être également étudié
30. il n'est prévu qu'un contrôle visuel des déchets réceptionnés. Je demande que toutes les réceptions de déchets soient échantillonnées en double exemplaire. Un exemplaire comme échantillon B stocké 10 ans et un exemplaire analysé par un organisme tiers avant incorporation dans le digestat afin de garantir une sécurité sanitaire total.
31. Le plan de dispersion des gaz et odeurs s'arrête par miracle au lotissement de l'hermoine. Il suffit qu'il y est une erreur topographique dans le modèle pour induire ce résultat. Nous sommes sur un site totalement plan et il ne devrait pas y avoir cet angle dans la dispersion. Nous demandons à ce que cette étude soit refaite par un expert judiciaire.
32. La présence de déchets occasionnera un foisonnement de mouches et de rats. Je demande que l'exploitant prenne en charge la dératisation en continue d'une zone délimitée par un rayon de 3km
33. L'exploitant déclare que son but n'est pas de produire des nuisances. Je demande qu'il y ait une obligation de résultats afin de garantir les riverains d'une absence totale de nuisances : odeurs, nuisibles, sécurité, rejet... Cela doit lui imposer le déploiement de tous les moyens connus à ce jour pour réguler l'émission de nuisances par un contrôle en temps réel.

Je vous souhaite une bonne réception

Cordialement

M et Mme Nicolas HABARE